Réponse du gouvernement de la Nouvelle-Écosse au rapport d'examen indépendant de la loi sur l'accessibilité (*Accessibility Act*) de la Nouvelle-Écosse

Mars 2024

NOVA SCOTIA
NOUVELLE-ÉCOSSE

Contenu

Message du ministre 1

Introduction 2

Réponse 4

1. Accélérer l'élaboration des normes 4
2. Élargir la participation des premières voix et utiliser une approche intersectionnelle 5
3. Améliorer la communication et élargir la mobilisation de la communauté 8
4. Accroître le soutien au renforcement des capacités des organismes du secteur public prescrits (OSPP) et d'autres secteurs 9
5. Assurer le suivi des améliorations en matière d'accessibilité dans les domaines des soins de santé, de la justice et du logement 11
6. Renforcer le suivi, la responsabilité et l'établissement de rapports 13

Conclusion 16

Message du ministre

Lorsque la loi sur l'accessibilité (*Accessibility Act*) de la Nouvelle-Écosse a été promulguée en 2017, le gouvernement s'est engagé à supprimer et à prévenir les obstacles à l'accessibilité afin de protéger les droits des personnes en situation de handicap. La législation et la stratégie Accessibilité intégrale 2030 qui en découle nous guideront dans notre démarche d'amélioration de l'accessibilité pour l'ensemble de la population néo-écossaise.

Cet engagement en faveur de l'accessibilité est aussi fort aujourd'hui qu'il l'était en 2017. En avril 2023, Mme Katie Aubrecht, Ph. D., a présenté son examen indépendant de la loi sur l'accessibilité (*Accessibility Act*). Il s'agit du premier examen obligatoire de la mise en œuvre de la loi, qui marque une étape importante dans la progression de l'accessibilité. Les examens constituent une occasion précieuse de modifier notre façon de travailler afin d'atteindre nos objectifs en matière d'accessibilité.

Mme Aubrecht et son équipe ont reçu les commentaires de près de 800 personnes de la Nouvelle-Écosse qui présentaient des points de vue différents. Il s'agissait de personnes en situation de handicap et d'organisations qui leur sont destinées, de porte-paroles d'organismes du secteur public prescrits (OSPP) telles que les municipalités, les établissements d'enseignement postsecondaire et Santé Nouvelle-Écosse, ainsi que de porte-paroles du gouvernement, des entreprises et du secteur à but non lucratif. Le gouvernement souhaite exprimer sa gratitude à Mme Aubrecht pour son examen approfondi, ainsi qu'à toutes les personnes qui ont apporté leur contribution. Le rapport dresse un tableau révélateur des travaux entrepris jusqu'à présent et formule des recommandations sur la manière dont nous pouvons nous améliorer.

Le gouvernement a examiné attentivement le rapport de Mme Aubrecht et accepte l'esprit et l'intention des recommandations. Nous avons commencé à prendre des mesures en réponse aux recommandations. Notre réponse décrit ces mesures et d'autres actions spécifiques qui répondent aux principales préoccupations cernées dans l'examen. Le gouvernement s'est engagé à élaborer des normes d'accessibilité afin d'atteindre l'objectif d'une province accessible d'ici 2030. Au cours des trois prochaines années, nous nous concentrerons sur l'élaboration et l'adoption de normes d'accessibilité, sur l'aide apportée aux OSPP pour actualiser et mettre en œuvre leurs plans d'accessibilité, et sur l'intensification de la communication et de la mobilisation. Les soins de santé et le logement sont des questions importantes pour les personnes en situation de handicap de la Nouvelle-Écosse et nous surveillerons l'efficacité des initiatives actuelles et prévues pour déterminer s'il faut en faire plus. Nous nous associerons à une diversité croissante de personnes en situation de handicap et d'organisations communautaires pour cerner et supprimer les obstacles à l'accessibilité, et nous prendrons des mesures pour améliorer l'obligation de rendre des comptes et les rapports d'avancement.

La Nouvelle-Écosse devient plus accessible grâce à la loi sur l'accessibilité (*Accessibility Act*). Nous continuerons à aller de l'avant, en travaillant ensemble, pour atteindre notre objectif.

L'honorable Brad Johns
Ministre reponsable de la loi sur l'accessibilité (*Accessibility Act*)

Introduction

En 2017, la Nouvelle-Écosse est devenue la troisième province du Canada à se doter d'une législation sur l'accessibilité. La loi sur l'accessibilité (*Accessibility Act*) fixe l'objectif d'une Nouvelle-Écosse accessible d'ici 2030. Elle souligne également que l'accessibilité sera réalisée en prévenant et en supprimant les obstacles qui handicapent les personnes en ce qui concerne l'environnement bâti, l'éducation, l'emploi, les biens et les services, l'information et les communications, ainsi que les transports publics. L'élaboration et la mise en œuvre de normes et de plans d'accessibilité au sein des collectivités, des organisations et des institutions de la province sont des moyens essentiels de prévenir et d'éliminer les obstacles.

Dans l'année qui a suivi la promulgation de la loi, la Direction de l'accessibilité et le Comité consultatif sur l'accessibilité ont été créés, la stratégie Accessibilité intégrale 2030 (la stratégie visant à atteindre l'objectif fixé par la loi) a été élaboré et le premier plan d'accessibilité du gouvernement de la Nouvelle-Écosse a été publié.

En septembre 2021, le gouvernement a nommé Mme Katie Aubrecht pour mener le premier examen complet et requis de l'efficacité de la loi, répondant ainsi à une autre exigence de la législation. L'objectif d'un examen indépendant est d'apporter des améliorations à la mise en œuvre de la loi et d'assurer une surveillance des effets des normes en matière d'accessibilité. Mme Aubrecht a constaté que des progrès ont été réalisés en matière d'accessibilité en Nouvelle-Écosse, mais qu'il reste encore beaucoup à faire pour atteindre notre objectif.

Le gouvernement prend des mesures dans six domaines clés pour répondre aux recommandations de Mme Aubrecht :

1. poursuivre notre engagement et notre plan visant à élaborer des normes d'ici 2030 dans les domaines de l'environnement bâti, de l'éducation, de l'emploi, des biens et services, de l'information et des communications, et des transports publics;
2. élargir la participation des premières voix et utiliser une approche intersectionnelle afin qu'une plus grande diversité d'expériences soit prise en compte dans la mise en œuvre de la loi;
3. améliorer la communication avec le public concernant les travaux réalisés en matière d'accessibilité et élargir la mobilisation de la collectivité pour diriger ces travaux;
4. continuer à investir dans le renforcement de la capacité des organismes du secteur public prescrits (OSPP) à mettre en œuvre leurs plans d'accessibilité et à se conformer aux normes d'accessibilité. Les OSPP comprennent le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, toutes les municipalités, les universités, le Nova Scotia Community College, les bibliothèques régionales, les Centres régionaux pour l'éducation, le Conseil scolaire acadien provincial, la Commission de l'enseignement

spécial des provinces de l'Atlantique (CESPA), Santé Nouvelle-Écosse, le IWK Health Centre, le Musée de la Nouvelle-Écosse, le Musée des beaux-arts de la Nouvelle-Écosse et les sociétés d'État;

5. assurer un suivi des améliorations en matière d'accessibilité dans les domaines des soins de santé, de la justice et du logement, afin de supprimer et de prévenir les obstacles dans ces domaines;
6. renforcer le suivi, la responsabilité et la communication des progrès.

Réponse

1. Accélérer l'élaboration des normes

Les normes d'accessibilité sont essentielles pour supprimer et prévenir les obstacles à l'accessibilité. Toutes les normes seront adoptées d'ici à 2030.

Des travaux sont en cours dans les six domaines normalisés.

- La proposition de norme d'accessibilité à l'environnement bâti a été publiée pour examen public en août 2023.
- Le gouvernement examine actuellement les recommandations du Comité consultatif sur l'accessibilité concernant la norme relative à l'éducation.
- En novembre 2023, le Comité d'élaboration de la norme en matière d'emploi a mené des consultations sur son projet de recommandations pour une norme d'emploi. Le comité prévoit soumettre ces recommandations au ministre de la Justice au printemps 2024.
- Le Comité d'élaboration de la norme en matière de biens et services élabore des recommandations pour une norme axée sur la prestation de services.
- Une recherche a été effectuée dans les provinces et les territoires pour les normes relatives aux transports publics ainsi qu'à l'information et aux communications. Le Comité prévoit commencer à recruter des membres pour ces comités d'élaboration des normes d'ici le début de l'année 2024.

La Direction de l'accessibilité et le Comité consultatif sur l'accessibilité ont achevé l'examen du processus d'élaboration des normes et ont mis en œuvre des modifications visant à rendre le processus plus efficace. Des calendriers actualisés pour l'élaboration des normes et des renseignements sur les progrès réalisés sont désormais publiés sur le site Web de la Direction de l'accessibilité. Ces renseignements seront mis à jour régulièrement.

Après l'adoption des normes, la Direction de l'accessibilité engagera le Comité consultatif sur l'accessibilité dans l'élaboration d'un processus de révision des normes et de recommandations pour les mises à jour et les révisions. Il s'agit de s'assurer que les normes répondent à l'évolution des connaissances, de la technologie, des obstacles rencontrés par les personnes en situation de handicap en Nouvelle-Écosse et des conclusions des futures révisions de la loi sur l'accessibilité (*Accessibility Act*).

2. Élargir la participation des premières voix et utiliser une approche intersectionnelle

Apprendre des expériences vécues par une diversité de personnes en situation de handicap (premières voix) est essentiel pour déterminer, supprimer et prévenir les barrières invalidantes. C'est pourquoi la loi exige que les personnes en situation de handicap participent à l'élaboration des normes et des plans d'accessibilité. Le Comité consultatif sur l'accessibilité, les comités d'élaboration des normes du Conseil et les comités consultatifs sur l'accessibilité des OSPP doivent compter au moins 50 % de personnes en situation de handicap ou de porte-paroles d'organisations représentant les personnes en situation de handicap. Les OSPP doivent consulter les personnes en situation de handicap et les organisations qui s'occupent d'elles lors de l'élaboration des plans d'accessibilité. Le Comité consultatif sur l'accessibilité et les comités d'élaboration des normes doivent consulter les personnes en situation de handicap et les organisations qui s'occupent d'elles lorsqu'ils élaborent des recommandations en matière de normes d'accessibilité.

Le gouvernement associe régulièrement les premières voix à ses travaux sur l'accessibilité. Par exemple :

- Le contenu de la campagne de sensibilisation du public, « L'accès, c'est pour tout le monde », a été élaboré en consultation avec le Comité consultatif sur l'accessibilité et d'autres personnes en situation de handicap de la Nouvelle-Écosse.
- Le Plan d'accessibilité du gouvernement de la Nouvelle-Écosse 2022-2025 a été éclairé par une consultation de la collectivité, une contribution du Comité et un comité consultatif sur le Plan d'accessibilité du gouvernement de la Nouvelle-Écosse dont plus de 50 % des membres du personnel sont en situation de handicap.
- Le cadre de conformité à la loi sur l'accessibilité (*Accessibility Act*) a été élaboré en collaboration avec des groupes de travail comprenant des personnes en situation de handicap.
- La stratégie Accessibilité intégrale 2030 a été élaborée après avoir consulté plus de 1 500 personnes de la Nouvelle-Écosse.

Le gouvernement multiplie déjà les possibilités pour les premières voix de participer de manière significative aux travaux liés à la loi. Le projet suivant a été lancé en 2023-2024 :

- Un financement a été accordé à la société Timbre de Pâques de la Nouvelle-Écosse pour soutenir le développement d'un forum de partenariat pour les personnes en situation de handicap. Le forum a embauché une personne pour coordonner l'accessibilité en mai 2023 et la société Timbre de Pâques travaille avec Autism Nova Scotia, la Nova Scotia League for Equal Opportunity et la Direction de l'accessibilité pour rassembler les organisations de personnes en situation de handicap de toute la province. L'accent est mis sur l'amélioration de la communication et de la coordination entre le gouvernement et la collectivité. Il s'agit notamment de trouver de nouvelles façons de travailler ensemble, de communiquer des pratiques exemplaires et de cerner les domaines dans lesquels un soutien au renforcement des capacités est nécessaire.

- Un financement a été accordé à la Nova Scotia League for Equal Opportunity pour collaborer avec plus de 20 organisations provinciales œuvrant auprès de personnes en situation de handicap et d'organisations communautaires et élaborer un indice de qualité de vie pour les personnes en situation de handicap (voir le point 6, à la page 13).
- La Direction de l'accessibilité a lancé une initiative de recrutement de spécialistes en accessibilité des premières voix afin de faire participer des personnes en situation de handicap de groupes diversifiés à ses travaux sur l'accessibilité. Des personnes en situation de handicap de la Nouvelle-Écosse feront partie de groupes de spécialistes pour des projets spécifiques et recevront des honoraires pour leur expérience vécue et leur expertise en matière d'accessibilité. Les membres du groupe de spécialistes se réuniront en 2024-2025 pour une coordination, des conseils et un soutien.

Au cours des trois prochaines années, les possibilités de participation des premières voix continueront d'augmenter et l'accent sera mis sur l'intersectionnalité. La version en langage clair du rapport de Mme Aubrecht définit l'intersectionnalité comme la façon dont les différentes parties de l'identité d'une personne (par exemple, le handicap, le sexe, la race, l'âge, les personnes aimées, la religion ou la culture, les situations dans lesquelles une personne vit, le fait d'avoir un faible revenu, etc.) convergent et comment elles façonnent ou définissent les expériences vécues par une personne[1].

Le gouvernement a déjà commencé à renforcer son engagement à utiliser une optique intersectionnelle dans les travaux axés sur l'équité.

- Le Plan d'accessibilité du gouvernement de la Nouvelle-Écosse 2022-2025 donne la priorité à l'utilisation d'une lentille intersectionnelle.
- Le capacitisme est considéré comme une forme de discrimination dans la stratégie gouvernementale d'équité et de lutte contre le racisme.
- Un nombre croissant de ministères ont élargi leurs plans en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) pour y inclure l'accessibilité (EDIA).
- Les comités d'élaboration des normes du Comité consultatif sur l'accessibilité sont désormais tenus de prendre en compte les obstacles rencontrés par les personnes en situation de handicap qui ont des identités intersectionnelles, telles que celles liées à la race, à l'origine ethnique, à l'identité de genre, à l'orientation sexuelle, à l'âge et au revenu.
- L'IDE est inclus dans les domaines prioritaires du forum de partenariat pour les personnes en situation de handicap décrits ci-dessus.

[1] Personnes d'abord du Canada. *Rapport d'examen indépendant de la loi sur l'accessibilité de la Nouvelle-Écosse – Résumé en langage clair*. Le 17 avril 2023. https://novascotia.ca/accessibility/docs/accessibility-act-review-report-summary-fr.pdf

Au cours des trois prochaines années, le gouvernement poursuivra son engagement en faveur de l'intersectionnalité de multiples façons :

- La stratégie Accessibilité intégrale 2030 sera mise à jour en 2024-2025 pour refléter l'utilisation d'une approche intersectionnelle et d'équité entre les sexes. L'intégration de l'intersectionnalité dans la stratégie renforcera nos efforts pour cerner, supprimer et prévenir les obstacles rencontrés par une large population de personnes en situation de handicap, telles que les personnes autochtones, afro-néo-écossaises et d'ascendance africaine, nouvellement arrivées, 2SLGBTQIA ou acadiennes et francophones.
- L'Office de l'équité et des initiatives antiracistes s'efforce d'intégrer une perspective d'équité et de lutte contre le racisme, qui inclut l'accessibilité, au premier plan du processus décisionnel du gouvernement. L'Office est en train de créer un outil d'évaluation de l'impact sur l'équité (EIE) qui sera appliqué aux nouvelles législations, politiques et réglementations. L'Office de l'équité et des initiatives antiracistes commencera à mettre en œuvre l'EIE dans l'ensemble du gouvernement en 2024-2025 afin de soutenir un changement dans la façon dont les politiques et les programmes sont élaborés. Une version sera développée et communiquée pour un usage public.

  Afin d'aider tous les ministères du gouvernement à renforcer la participation des premières voix à leur travail, l'Office élaborera un guide de mobilisation du public. Ce guide présentera des mesures clés et des choses à prendre en considération pour tous les types de mobilisation pour faire en sorte qu'elles soient efficaces, accessibles et inclusives, et tiennent compte des identités intersectionnelles des gens de la Nouvelle-Écosse.
- La Direction de l'accessibilité renforcera la mobilisation significative et l'établissement de relations avec les communautés mal desservies et sous-représentées, en travaillant en collaboration et en coordination avec des partenaires gouvernementaux tels que l'Office de l'équité et des initiatives antiracistes, l'Office des affaires L'nu, l'Office des Affaires afro-néo-écossaises, le ministère du Travail, des Compétences et de l'Immigration, le Conseil consultatif sur la condition féminine et l'Office des affaires acadiennes et de la francophonie. La Direction s'appuiera sur ces relations pour accroître la diversité du Comité consultatif sur l'accessibilité et travaillera avec les OSPP pour soutenir la diversité accrue de leurs comités consultatifs sur l'accessibilité. Ces relations permettront également d'élaborer des formations supplémentaires sur l'EDIA à l'intention des OSPP et des partenaires communautaires.
- La Direction de l'accessibilité aidera le Comité consultatif sur l'accessibilité à évaluer les honoraires versés aux membres du conseil et des comités d'élaboration des normes afin de s'assurer que les personnes qui participent aux premières voix sont correctement rémunérées pour leur expertise et leur temps.
- Le Comité consultatif sur l'accessibilité inclura les jeunes comme population cible dans ses campagnes de recrutement de membres. La Direction de l'accessibilité étudiera les possibilités, au sein du gouvernement et des communautés, de faire participer les jeunes en situation de handicap aux travaux sur l'accessibilité.

3. Améliorer la communication et élargir la mobilisation de la communauté

Une communication claire et cohérente avec la population de la Nouvelle-Écosse et nos partenaires en matière d'accessibilité sur l'importance de la loi sur l'accessibilité (*Accessibility Act*) et sur notre responsabilité de faire progresser l'accessibilité est le fondement d'une action efficace. Les OSPP ont également besoin de renseignements, de formations et d'orientations en temps utile sur leurs rôles et responsabilités en ce qui concerne la mise en œuvre de leurs plans d'accessibilité et le respect des six normes d'accessibilité, lorsqu'elles auront été adoptées.

Des efforts de sensibilisation et d'éducation sont en cours. En avril 2022, le gouvernement a lancé la campagne de sensibilisation « L'accès, c'est pour tout le monde » pour aider la population de la Nouvelle-Écosse à comprendre comment l'accessibilité favorise l'inclusion. Le site Web de la campagne a lancé, en mai 2023, un centre de ressources qui offre une variété de renseignements et de ressources pour aider chacun à prévenir ou à éliminer les obstacles au sein des organisations, sur les lieux de travail et dans les collectivités.

À la fin de l'année 2022, la Direction de l'accessibilité a parcouru la province et a travaillé avec les OSPP pour photographier et dresser le profil des personnes en situation de handicap de la Nouvelle-Écosse, et pour documenter des histoires de réussite qui font la différence. Près de 90 personnes de la Nouvelle-Écosse ont participé à cette initiative, d'Annapolis Royal à la Première nation We'koqma'q, de Liverpool à Sydney. L'objectif était d'élargir la représentation et d'approfondir la compréhension qu'a la population néo-écossaise à l'égard des personnes en situation de handicap dans la province.

Le gouvernement s'appuiera sur ces travaux pour mieux faire connaître la loi sur l'accessibilité (*Accessibility Act*) et tous les travaux réalisés pour faire progresser l'accessibilité dans les communautés, les institutions et les secteurs de la province. Plusieurs actions ont déjà été entreprises :

- Le site Web de la Direction de l'accessibilité affiche désormais l'état d'avancement de chaque norme, qui sera régulièrement mis à jour.
- Le Comité consultatif sur l'accessibilité aura son propre site Web où la population de la Nouvelle-Écosse pourra en apprendre davantage sur le Comité, sur ses membres bénévoles dévoués et sur le travail qu'ils accomplissent pour conseiller le ministre de la Justice et lui faire des recommandations sur l'accessibilité.
- Le site Web de la Direction de l'accessibilité comporte une page dressant une liste des liens vers les pages Web des OSPP où sont affichés les plans d'accessibilité.

La communication et la mobilisation seront renforcées au cours des trois prochaines années. Les principaux domaines d'intervention sont les suivants :

- informer et éduquer le public sur le respect et l'application des normes, en commençant par l'environnement bâti, en 2024-2025;

- promouvoir et coordonner les possibilités offertes aux personnes de la Nouvelle-Écosse de donner leur avis sur les normes d'accessibilité et sur les autres moyens de participer à la mise en œuvre de la loi;
- élaborer et diffuser des communications culturellement pertinentes et s'engager auprès des communautés sous-représentées et mal desservies (notamment les personnes autochtones, afro-néo-écossaises et d'ascendance africaine et nouvellement arrivées, les minorités linguistiques, les femmes, les membres de la communauté 2SLGBTQIA, les personnes âgées et les jeunes);
- accroître la sensibilisation et l'utilisation des ressources, des outils et des renseignements en matière d'accessibilité pour les OSPP, les entreprises et les organisations à but non lucratif.

L'efficacité du plan de communication et de mobilisation sera évaluée dans le cadre de la révision de la loi sur l'accessibilité (*Accessibility Act*), en 2026.

Le gouvernement prendra également des mesures pour s'assurer que le langage utilisé dans nos activités quotidiennes reflète la nature changeante de notre compréhension du handicap. Un guide de langage inclusif est en cours d'élaboration relativement à l'équité et à l'antiracisme. L'objectif est d'offrir aux ministères et aux offices du gouvernement une ressource qui tient compte des réalités actuelles et qui utilise différents termes faisant la promotion de la diversité et de l'inclusion et reconnaissant les identités intersectionnelles des gens de la Nouvelle-Écosse. Cette ressource sera distribuée à tous les ministères et offices du gouvernement afin de contribuer au travail du gouvernement dans son ensemble.

4. Accroître le soutien au renforcement des capacités des organismes du secteur public prescrits (OSPP) et d'autres secteurs

Le gouvernement a été le premier organisme du secteur public à être soumis à la loi sur l'accessibilité (*Accessibility Act*), et nous avons depuis prescrit 107 autres organismes du secteur public en vertu de cette loi. Ces organismes comprennent toutes les municipalités et les villages, les universités, le Nova Scotia Community College, les bibliothèques régionales, les centres régionaux pour l'éducation, le Conseil scolaire acadien provincial, la Commission de l'enseignement spécial des provinces de l'Atlantique (CESPA), Santé Nouvelle-Écosse, le IWK Health Centre, le Musée de la Nouvelle-Écosse, le Musée des beaux-arts de la Nouvelle-Écosse et les sociétés d'État. Tous les OSPP sont tenus d'élaborer et de mettre en œuvre des plans d'accessibilité et de les mettre à jour tous les trois ans. Ils doivent également consulter les personnes en situation de handicap lors de l'élaboration de leurs plans d'accessibilité, et former et réunir des comités consultatifs sur l'accessibilité composés d'au moins 50 % de personnes en situation de handicap ou de porte-paroles d'organisations de personnes en situation de handicap.

Les OSPP jouent un rôle essentiel dans l'accessibilité des collectivités, des organisations et des institutions de la Nouvelle-Écosse. Le gouvernement apprécie leur leadership et leur a fourni des aides et des outils pour les aider à élaborer et à mettre en œuvre leurs premiers plans d'accessibilité. Le personnel de la Direction de l'accessibilité fournit des conseils continus pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans.

La Direction de l'accessibilité organise, au minimum, des séances trimestrielles d'information et d'apprentissage à l'intention des OSPP de toute la province. Un centre de ressources en ligne sur le site Web de la campagne « L'accès, c'est pour tout le monde » fournit des ressources telles que des affiches, des messages sur les médias sociaux et des profils de personnes handicapées de la Nouvelle-Écosse que les OSPP peuvent utiliser pour l'éducation et la promotion. Au printemps 2023, le module de formation sur les fondements de l'accessibilité et du handicap, qui comprend des renseignements sur le capacitisme, les privilèges et les barrières, a été piloté avec les OSPP et comprenait un atelier de formation des responsables de la formation. En 2023-2024, la Direction de l'accessibilité a proposé des ateliers supplémentaires de formation des responsables de la formation, a fourni du matériel de formation en français et a créé une communauté de pratique. La direction a également participé à des ateliers et à des présentations lors de conférences liées aux OSPP, notamment avec l'Association of Municipal Administrators of Nova Scotia, la Nova Scotia Library Association et à l'Association of Nova Scotia Museums. Le gouvernement a également apporté un soutien sectoriel, notamment en accordant des subventions à l'Association of Municipal Administrators of Nova Scotia pour qu'elle embauche une personne pour coordonner l'accessibilité, et aux établissements d'enseignement postsecondaire pour qu'ils élaborent un cadre d'évaluation commun.

Les OSPP sont les mieux placées pour travailler avec les personnes en situation de handicap dans leurs collectivités et leurs organisations afin de cerner les obstacles à l'accessibilité et de prendre des mesures pour les supprimer et les prévenir. Le gouvernement renforcera le soutien qu'il apporte aux OSPP afin que les connaissances et les compétences des OSPP correspondent aux actions requises. Favoriser une attention accrue à l'intersectionnalité et à la diversité est un élément important de ce travail.

- En 2024, le ministère des Communautés, de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme entreprendra un examen du Programme d'accessibilité pour les communautés afin de soutenir la mise en œuvre des plans d'accessibilité des OSPP. La Direction de l'accessibilité continuera à travailler avec les ministères pour explorer les possibilités d'inclure l'accessibilité dans d'autres programmes de financement.
- La Direction de l'accessibilité travaillera avec les OSPP pour créer et diffuser des ressources supplémentaires. En plus d'un soutien continu en matière de sensibilisation, de formation et d'éducation, des modèles et des guides seront créés pour l'élaboration et la mise à jour des plans d'accessibilité, pour le suivi et l'établissement de rapports annuels sur les progrès accomplis et pour la mobilisation avec les diverses collectivités.

Le gouvernement reconnaît également l'importance de soutenir les autres secteurs qui travaillent sur l'accessibilité, y compris le secteur à but non lucratif. De nombreuses organisations à but non lucratif, y compris des organisations non spécifiques aux personnes en situation de handicap, cherchent activement à améliorer l'accessibilité pour leurs événements, leurs communications, leurs réunions et leurs infrastructures. Elles souhaitent faire davantage pour rendre leurs services et leurs programmes accessibles. Au cours des trois prochaines années, la Direction de l'accessibilité travaillera avec ses partenaires gouvernementaux pour renforcer ses relations avec le secteur à but non lucratif afin de comprendre ses capacités actuelles et ses besoins en matière d'apprentissage. Les ressources élaborées pour les OSPP et le gouvernement seront largement diffusées.

5. Assurer le suivi des améliorations en matière d'accessibilité dans les domaines des soins de santé, de la justice et du logement

Soins de santé

L'accès à des soins de santé opportuns et de qualité est une préoccupation majeure pour de nombreuses personnes en situation de handicap de la Nouvelle-Écosse et constitue un domaine d'action et d'investissement prioritaire pour le gouvernement.

Le gouvernement s'attend à ce que de nombreux obstacles à l'accessibilité liés aux soins de santé soient évités ou supprimés par le respect des normes d'accessibilité. Le champ d'action des comités d'élaboration des normes du Comité consultatif sur l'accessibilité comprend désormais l'obligation de prendre en compte les obstacles dans le domaine des normes qui recoupent les soins de santé, le logement, la justice et les revenus. Le comité d'élaboration des normes en matière de biens et de services élabore des normes qui s'appliqueront de manière générale à tous les services, y compris les soins de santé, et peuvent inclure des recommandations visant à lever les obstacles organisationnels, tels que les politiques, les pratiques et les procédures discriminatoires à l'égard des personnes en situation de handicap qui accèdent aux services et la formation du personnel sur la manière de servir les personnes en situation de handicap et d'utiliser des équipements accessibles. La norme sur l'information et les communications devrait contribuer à répondre à la nécessité pour les personnes de situation de handicap d'avoir un accès équitable à la communication, y compris aux services d'interprétation en langue des signes, aux aides et dispositifs d'assistance et à l'accessibilité numérique.

Le gouvernement, Santé Nouvelle-Écosse et IWK Health collaborent également à la mise en œuvre d'un cadre d'équité en matière de santé (en anglais seulement) qui comprend l'élimination des obstacles au sein du système de soins de santé pour les personnes en situation de handicap. Le cadre s'engage à collaborer avec les communautés de personnes en situation de handicap afin de leur garantir un accès équitable aux services de santé et d'abolir les obstacles liés à la technologie, aux transports et à l'environnement physique[2].

[2] Province de la Nouvelle-Écosse. *Health Equity Framework*. https://novascotia.ca/just/publications/docs/health-equity-framework.pdf (en anglais seulement) Juillet 2023.

L'Office de la santé mentale et de la lutte contre les dépendances crée des soins universels en matière de santé mentale et de dépendances. Ce travail est en cours et est réalisé en partenariat avec Santé Nouvelle-Écosse, IWK Health ainsi que les secteurs communautaire et privé. Des investissements sont réalisés, par exemple, dans les hôpitaux de jour pour la santé mentale afin d'élargir l'accès à un soutien intensif en matière de santé mentale dans les collectivités de toute la province. Accès Mieux-être est un nouveau service qui propose aux personnes et aux familles qui ont besoin d'une brève consultation des rendez-vous à tarif réduit pour une seule séance.

Des changements ont également été apportés ces dernières années au système de soins d'urgence de la province. Des améliorations en matière d'accessibilité et de sécurité ont été apportées à la flotte d'ambulances de la province. En 2021-2022, les services de santé d'urgence ont ajouté un médecin et une infirmière à l'équipe du Medical Communication Centre. Ces spécialistes sont en contact direct avec certaines personnes qui appellent au service 911 et offrent un soutien et des conseils virtuels supplémentaires en matière d'autogestion de la santé et d'autres parcours de soins de santé. En 2024, des spécialistes supplémentaires, comme des travailleuses et travailleurs sociaux, seront intégrés.

Le gouvernement reste déterminé à évaluer la nécessité d'élaborer une norme provinciale d'accessibilité pour les soins de santé et les soins continus, un engagement que nous avons pris dans Accessibilité intégrale 2030[3]. Cette évaluation sera réalisée une fois que les normes de tous les domaines actuellement ciblés auront été promulguées.

Justice

Des travaux sont également en cours pour supprimer et prévenir les obstacles à l'accessibilité liés à la justice. Le ministère de la Justice est responsable de plus de 20 engagements dans le Plan d'accessibilité du gouvernement de la Nouvelle-Écosse 2022-2025 avec un accent sur l'inclusion dans les domaines de l'emploi, des biens et des services, de l'environnement bâti et de l'information et des communications. Tous les bâtiments du ministère de la Justice feront l'objet d'un audit sur les obstacles. Le ministère établit des relations avec des personnes et des organismes représentant des groupes sous-représentés afin de faire progresser l'accessibilité, y compris les personnes en situation de handicap. L'expansion de l'initiative Nova Ramp Up est prévue; il s'agit d'un partenariat entre les Services correctionnels, la Direction de l'accessibilité et la John Howward Society créé en 2022 dans le comté de Pictou. L'initiative a pour objectif d'améliorer l'accessibilité des petites entreprises et des organismes communautaires par l'installation de rampes d'accès portatives et temporaires. Des initiatives et des activités de sensibilisation et d'éducation en matière d'accessibilité et de droits de la personne sont organisées pendant toute l'année à l'échelle du ministère afin de permettre aux membres du personnel de mieux comprendre les sujets liés aux handicaps, d'apprendre à appuyer les demandes liées à l'accessibilité et d'encourager l'action. Le ministère prévoit utiliser les nouvelles pratiques pour l'accessibilité des réunions et des médias sociaux et améliorer l'accessibilité de l'information. L'élaboration d'une norme d'accessibilité pour la justice sera envisagée une fois que toutes les normes d'accessibilité pour les domaines actuellement ciblés auront été promulguées.

[3] Province de la Nouvelle-Écosse. *Accessibilité intégrale 2030 : Vers une Nouvelle-Écosse accessible*. https://novascotia.ca/accessibility/access-by-design/access-by-design-2030-fr.pdf. Septembre 2018.

Des logements abordables et accessibles

Le gouvernement sait qu'il faut davantage de logements accessibles et abordables. Les amendements proposés aux réglementations du code du bâtiment de la Nouvelle-Écosse, résultant des recommandations sur l'accessibilité à l'environnement bâti du Comité consultatif sur l'accessibilité, supprimeront les obstacles relevés dans les bâtiments à logements multiples nouvellement construits ou réaménagés.

Les recommandations relatives à l'accessibilité de l'environnement bâti n'incluaient pas de solutions concernant l'accessibilité financière des logements. Les programmes Affordable Housing Development Program et Disabled Residential Rehabilitation Assistance Program de la province sont conçus pour contribuer à l'augmentation du parc de logements accessibles ou à l'amélioration de l'accessibilité pour les propriétaires et les locataires. Le gouvernement a récemment annoncé un financement conjoint provincial-fédéral pour la création de 222 nouveaux logements à loyer indexé sur le revenu, dont 80 seront accessibles. Les nouveaux logements abriteront des familles, des particuliers et des personnes âgées à faible revenue dans des collectivités rurales et urbaines à l'échelle de la Nouvelle-Écosse.

À partir de 2025-2026, la Direction de l'accessibilité collaborera avec le Comité consultatif sur l'accessibilité pour créer un groupe de travail sur le logement dans l'environnement bâti qui évaluera la demande de logements accessibles et les initiatives existantes en matière de logement conçues pour accroître la disponibilité et l'accessibilité financière des logements accessibles, conformément à l'objet et à l'intention de la loi sur l'accessibilité (*Accessibility Act*). Le groupe de travail comprendra au moins 50 % de personnes en situation de handicap ou de porte-paroles d'organisations au service des personnes en situation de handicap, ainsi que de porte-paroles de ministères et d'organisations du secteur privé et à but non lucratif travaillant dans le domaine du logement et du logement communautaire.

Le groupe de travail soumettra un rapport à la Direction de l'accessibilité et au Comité consultatif sur l'accessibilité afin de formuler des conseils qu'ils transmettront au ministre en matière d'accessibilité des logements. Le Comité formulera des commentaires spécifiques afin de déterminer si les mises à jour de la norme d'accessibilité à l'environnement bâti ou d'autres normes d'accessibilité pourraient être utilisées pour traiter efficacement la question, si une norme de logement est nécessaire et, dans l'affirmative, le champ d'application recommandé.

6. Renforcer le suivi, la responsabilité et l'établissement de rapports

Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la loi sur l'accessibilité (*Accessibility Act*) permettent de se féliciter des progrès accomplis et de déterminer les améliorations à apporter.

Les sondages d'opinion constituent un exemple de suivi. Au cours des cinq dernières années, le gouvernement a interrogé la population néo-écossaise sur la sensibilisation à l'accessibilité. Près de 90 % de la population néo-écossaise sait que l'accessibilité est un droit de la personne, mais seulement un peu plus de la moitié de ce pourcentage sait que

nous avons pour objectif de devenir une province accessible d'ici à 2030. Presque toute la population néo-écossaise (92 %) reconnaît que les handicaps peuvent être invisibles et visibles, et 82 % de la population néo-écossaise (quatre personnes sur cinq) reconnaît que les obstacles à l'accessibilité ne se limitent pas à l'accès aux bâtiments et aux espaces publics. Ces chiffres n'ont que peu évolué au cours des dernières années, ce qui indique que la sensibilisation est élevée dans certaines régions et qu'il reste encore beaucoup à faire.

Le gouvernement renforcera son contrôle, sa responsabilité et ses rapports au cours des trois prochaines années, et l'investissement a commencé.

- Les 26 ministères ont pris des engagements en matière d'accessibilité dans le Plan d'accessibilité du gouvernement de la Nouvelle-Écosse 2022-2025. Le Comité interministériel sur l'accessibilité, composé de porte-paroles de tous les ministères, se réunit tous les trimestres pour discuter de la mise en œuvre. Les progrès sont signalés chaque année dans le rapport annuel du ministre de la Justice sur l'accessibilité (en anglais seulement).
- En 2022-2023, une subvention a été accordée à la Nova Scotia League for Equal Opportunity pour travailler avec plus de 20 premières voix et organisations au service des personnes en situation de handicap afin d'élaborer un indice de qualité de vie pour les personnes en situation de handicap (en anglais seulement). L'indice sera élaboré par un conseil consultatif et comprendra des indicateurs de progrès liés aux six normes d'accessibilité. Il comprendra également des mesures du bien-être liées à la mise en œuvre du rapport technique *Human Rights Review and Remedy for the Finding of Systemic Discrimination Against Nova Scotians with Disabilities (examen des droits de la personne et mesures correctives en cas de discrimination systémique à l'encontre des personnes en situation de handicap en Nouvelle-Écosse)*. L'indice et le rapport de référence seront publiés en 2024, et les indicateurs de bien-être feront l'objet de rapports réguliers par la suite. Ce sera le premier du genre en Amérique du Nord.
- Des travaux sont en cours dans les six domaines normalisés. Le calendrier actualisé de l'élaboration des normes et les renseignements sur l'état d'avancement sont désormais publiés sur le site Web de la Direction de l'accessibilité et ces renseignements seront mis à jour régulièrement.
- Une page Web a été créée sur le site de la Direction de l'accessibilité pour fournir des liens vers les plans d'accessibilité des OSPP. Cette page favorise la transmission de l'information et permet au public d'accéder facilement aux plans.

En 2022, le gouvernement a publié le cadre de conformité à la loi sur l'accessibilité (Accessibility Act). Le contrôle de la conformité sera assuré par un certain nombre de méthodes, notamment les plaintes ou le retour d'information du public et les inspections. Au fur et à mesure de l'adoption des normes d'accessibilité, à commencer par la norme d'accessibilité à l'environnement bâti, le gouvernement mettra à disposition des moyens clairs et accessibles pour déposer des plaintes, puis toutes les plaintes du public et les inspections seront documentées. La publication des cas de non-conformité contribue à renforcer la transparence et à encourager le respect des règles. Les plaintes déposées contre le gouvernement de la Nouvelle-Écosse en vertu de la loi sur l'accessibilité (*Accessibility Act*)

et de ses règlements seront traitées de la même manière que les plaintes déposées contre d'autres entités.

La Direction de l'accessibilité continuera à examiner les plans d'accessibilité de tous les OSPP et à leur fournir un retour d'information à ce sujet. Entre 2024-2025 et 2025-2026, la Direction fera ce qui suit :

- travailler avec les OSPP et d'autres ministères pour élaborer un modèle de rapport annuel. Le modèle comprendra la collecte de renseignements sur les membres des comités consultatifs sur l'accessibilité et sur la mobilisation auprès de diverses communautés. Il complétera le cadre d'évaluation élaboré pour les établissements d'enseignement postsecondaire en 2022, ainsi qu'un outil de suivi, d'évaluation et d'apprentissage pour les municipalités, qui est actuellement élaboré;
- collaborer avec les OSPP pour mettre en place des moyens pour les membres des comités consultatifs sur l'accessibilité des OSPP de fournir une rétroaction sur les activités liées à l'accessibilité dans leurs collectivités et organisations;
- consulter les OSPP, leurs comités consultatifs sur l'accessibilité et les ministères concernés sur un certain nombre de points, notamment les possibilités supplémentaires de soutenir les comités consultatifs sur l'accessibilité, la représentation au sein des comités conjoints des OSPP et le nombre minimum de membres des comités consultatifs, les moyens de réunir les membres des comités à des fins de transmission de l'information et la question de savoir si des modifications réglementaires seraient utiles pour soutenir la mise en œuvre du plan et la définition des objectifs.

Conclusion

Le gouvernement reste fermement déterminé à mettre en œuvre la loi sur l'accessibilité (*Accessibility Act*). Ce rapport résume les six domaines dans lesquels le gouvernement prend des mesures pour répondre aux recommandations formulées par Mme Aubrecht dans son examen de la loi sur l'accessibilité (*Accessibility Act*), notamment l'élaboration et la mise en œuvre de six normes d'ici 2030, l'élargissement de la participation des premières voix et l'utilisation d'une approche intersectionnelle, l'amélioration des communications et l'élargissement de la mobilisation de la communauté, l'augmentation des soutiens au renforcement des capacités pour les OSPP et d'autres secteurs, le suivi des améliorations en matière d'accessibilité dans les domaines des soins de santé, de la justice et du logement et le renforcement du suivi, de la responsabilisation et de l'établissement de rapports.

Certaines de ces actions sont déjà achevées et beaucoup sont en cours. D'autres mesures seront prises au cours des trois prochaines années. Le rapport annuel du ministre sur l'accessibilité documentera les progrès réalisés dans la mise en œuvre des actions décrites aux présentes.

Le gouvernement continue de se féliciter de la contribution et de la participation de l'ensemble de la population néo-écossaise alors que nous travaillons ensemble à l'amélioration de l'accessibilité dans notre province.

Réponse du gouvernement de la Nouvelle-Écosse au rapport d'examen indépendant de la loi sur l'accessibilité (*Accessibility Act*) de la Nouvelle-Écosse

Mars 2024

ISBN 978-1-77448-562-0

NOVA SCOTIA
NOUVELLE-ÉCOSSE